



FLASH INFO



GONSANS

Avril 2024



Agenda

Dimanche 28 avril

Marché rural organisé par la Maison de la chasse et de la nature

Lundi 29 avril

Inscriptions à l'école – rentrée scolaire 2024

Les 14 et 15 mai

Réunions publiques relatives aux ZAER

Jeudi 23 mai

Conseil municipal

Vendredi 24 mai

Accueil des nouveaux habitants

Dimanche 9 juin

Elections européennes

Dimanche 16 juin

Course de caisses à savon

Vendredi 21 juin

Fête de la musique au stade

Vendredi 5 juillet

Conseil municipal

WE du 24 et 25 août

Enduro édition 2024

ÉDITORIAL

Le vote du budget est toujours un moment important de la vie communale et le 12 avril dernier, le conseil municipal a confirmé les ambitions du plan pluriannuel d'investissement approuvé en début de mandat, tout en maintenant les taux des taxes fiscales au niveau actuel. Sans surprise, c'est à nouveau le projet de revitalisation du centre-bourg qui mobilise largement les dépenses d'investissement mais, exception faite d'un éventuel prêt à court terme permettant de financer des avances de trésorerie, aucune nouvelle dette ne sera contractée. La fin des travaux est toujours prévue en décembre 2024 et les coûts sont maîtrisés malgré les aléas qui ne manquent pas.

La loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables impose aux communes de définir des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables (ZAER). Ainsi, sur la base des potentiels locaux, chaque commune doit définir à son échelle une carte par type d'énergie (hydroélectricité, méthanisation, géothermie, solaire thermique, bois énergie, solaire photovoltaïque (au sol, en toiture et en ombrières de parking) et éolien terrestre). La communauté de communes a missionné un bureau d'étude pour aider les communes du territoire à définir ces ZAER. Une concertation du public sera mise en œuvre et vous en trouverez les modalités dans les pages de ce flash.

Engagé il y a 10 ans, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été voté à l'unanimité par les élus de la communauté de communes le 18 mars dernier. Il va désormais entrer en application et nous devons nous familiariser avec l'ensemble des règlements qui vont s'appliquer. Toutes les pièces du dossier sont consultables sur le site de la communauté de communes et le service urbanisme est à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le 16 juin prochain, le comité d'animation qui ne manque jamais d'imagination et de courage, organisera sa première course de caisses à savon à Gonsans. Souhaitons une météo clémente et une belle réussite à cette nouvelle manifestation.

Samuel GIRARDET

ZAER / Zone d'accélération des énergies renouvelables

La définition de ZAER témoigne d'une volonté politique locale de développement des énergies renouvelables et incite les porteurs de projet à les développer dans ces zones eu égard à leur acceptabilité locale.

Le développement d'un projet en ZAER confère quelques avantages dans le cadre des procédures d'appels d'offre (tarif d'achat), de procédures simplifiées et de délais d'instruction réduits.

La définition de ZAER ne préjuge en rien de la réalisation de projets dont le développement reste à l'initiative des porteurs de projet et ceux-ci restent soumis aux procédures réglementaires applicables dans le cadre de leur instruction, notamment les procédures environnementales et relatives aux espèces protégées.

Ainsi un projet développé en ZAER ne sera pas automatiquement autorisé.

Les ZAER définies ne constitueront pas des secteurs exclusifs de développement ; des projets pourront voir le jour en dehors de ces zones.

➔ 2 réunions publiques les 14 et 15 mai 2024

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables se déroulera :

- dans le cadre de 2 réunions publiques organisées les 14 et 15 mai 2024.
- par voie électronique du 29 avril 2024 au 2 juin 2024 inclus (35 jours). L'ensemble des documents soumis à concertation seront consultables sur le site www.portes-haut-doubs.com
- par consultation du dossier en mairie aux heures d'ouverture dans les 47 communes du territoire de la CCPHD du 29 avril au 2 juin 2024 inclus (35 jours).

Le public sera invité à donner son avis :

- via le formulaire en ligne sur le site internet : www.portes-haut-doubs.com
- par courrier à l'attention de :
Communauté de communes des Portes du Haut-Doubs
CONCERTATION ZAER
7 rue Denis Papin
25800 VALDAHON.
- sur le registre dédié déposé dans chacune des mairies des 47 communes du territoire de la CCPHD.

La vie du village

1. Fleurissement 2024



Cette année encore, nous allons fleurir le village, avec quelques bénévoles. Si vous souhaitez les rejoindre, n'hésitez pas à vous faire connaître. Si vous voulez vous occuper d'un massif en particulier, dites-le nous... Pas d'engagement dans le temps... Vous pouvez y consacrer 1, 2, 3 heures ou plus !! Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues...
Elu responsable : Bernard RENAUD 06 31 49 12 17.

2. Opération Brioches de l'ADAPEI du Doubs



La vente de brioches au profit de l'Adapei a permis de collecter la somme de 859 €.

Merci aux habitants et donateurs pour leur accueil et merci aux bénévoles Anaïs, Bernadette, Ginette et Virginie qui ont participé à cette opération brioches en faveur de l'ADAPEI.

3. Recensement de la population

Les opérations de recensement ont eu lieu cette année sur la commune.

98 % des habitants ont bien voulu répondre à cette obligation et nous les remercions pour leur civisme, de même que nous adressons un grand merci à Elodie, notre agent recenseur pour cette campagne.

4. Le comité d'animation :

- **organise la fête de la musique** le 21 juin au stade dès 19h.

Vous jouez d'un instrument de musique et vous souhaitez y participer, veuillez contacter Remy Courtois au 06 08 73 23 31.



- **innove avec la course de caisses à savon** le 16 juin dès 10h en partenariat avec la fédération Comtoise des caisses à savon.

Pour le bon déroulement de cette manifestation, le comité des fêtes recherche des bénévoles (installation, commissaires, rangement, nettoyage...). Toute aide est la bienvenue. Si vous êtes intéressé, une réunion d'information sera organisée le jeudi 2 mai à 19h30 à la salle du stade de Gonsans. Vous pouvez également contacter Thierry Aubry au 06 35 54 18 19 pour de plus amples précisions.



5. La Maison de la Chasse et de la nature

organise un marché rural le dimanche 28 avril de 10h à 18h. De nombreuses animations vous attendent pour enfants et adultes : Concert de trompe de chasse, concert de la Lyre Vercelloise (Orchestre d'Harmonie), visite gratuite du musée.

Restauration sur place possible.

Venez également découvrir l'exposition des 12 travaux de Gérard Mourey



Pour de plus amples renseignements, contact : 06 25 28 42 63 ou communication@fdc25.com

6. Edition 2024 de l'ENDURO

L'édition 2024 de l'Enduro aura lieu le week-end du 24 et 25 août et comptera pour le championnat de Bourgogne-Franche-Comté, le championnat Grand-Est, le championnat Suisse et le championnat de France motos anciennes.

7. Nouvelle entreprise à Gonsans

Une nouvelle entreprise de métallerie - soudure s'est implantée à Gonsans : M2S Métallerie Mourot Soudure. Elle est située au 3 bis rue de l'église et exploitée par M Nicolas Mourot.

Informations utiles

Inscriptions à l'école pour la rentrée septembre 2024

Elles se tiendront au groupe scolaire le lundi 29 avril de 8h30 à 19h00 sur rendez-vous que vous pouvez prendre auprès de la directrice au 03 81 55 29 53.

Vous devez fournir :

- ☞ La photocopie du carnet de vaccinations
- ☞ La photocopie du livret de famille
- ☞ Le certificat d'inscription délivré par la mairie de votre lieu de résidence



Pour les enfants de petite section de maternelle, nés en 2021, une rencontre avec la maîtresse sera organisée à un autre moment.

La Directrice N. COMMAN

Inscription sur les listes électorales pour les élections européennes du dimanche 9 juin 2024

Les habitants de la commune qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale et qui souhaitent voter aux élections européennes doivent s'inscrire avant le 1^{er} mai (si inscription en ligne) avant le 3 mai 2024 si inscription en mairie. Veuillez-vous munir d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.



Participation aux frais d'installation d'un dispositif de maintien à domicile

Dans le cadre du maintien à domicile, la commune prend en charge la somme de 40 € lors de la première installation d'un système de téléalarme, sur présentation d'une facture et d'un relevé d'identité bancaire.

Défibrillateur

Une sensibilisation et information sur le fonctionnement d'un défibrillateur sera organisée prochainement. Un nombre minimum d'inscrits est nécessaire pour la mise en place de cette formation. Elle se déroulera en soirée à la caserne des pompiers de Bouclans.



Si vous souhaitez y participer veuillez-vous faire connaître auprès de Rémy Courtois au 06 08 73 23 31.

2 défibrillateurs sont disponibles sur la Commune, Pensez-y !

- ↳ à la mairie
- ↳ au complexe sportif du stade.

Dans de nombreux cas d'arrêt cardiaque, le cœur continue de battre, mais le rythme des battements est tellement anormal que les contractions cardiaques sont inefficaces et que le cœur ne peut plus assumer sa fonction de pompe sanguine. Cela peut être corrigé au moyen d'un défibrillateur automatique externe. Les chances de survie augmentent si la réanimation cardio-pulmonaire et la défibrillation sont entreprises dans les premières minutes qui suivent l'arrêt cardiaque.

Frelons asiatiques / Une campagne de lutte collective a été mise en place

Le caractère invasif et nuisible du frelon asiatique est confirmé par un arrêté ministériel depuis décembre 2012.

Il est classé **dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie** pour l'abeille domestique *Apis Mellifera* sur tout le territoire français.

Une campagne de recensement des nids de frelons ou des individus est à signaler sur le site www.lefrelon.com

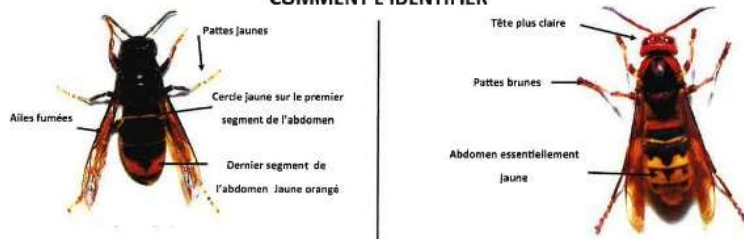
Le **frelon asiatique** à pattes jaunes, *Vespa Velutina Nigrithorax*, est à dominante noire avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment.

Sa tête vue de face est orange et les pattes sont jaunes aux extrémités.

Il mesure entre 17 et 23 mm.

FRELON ASIATIQUE = DANGER

COMMENT L'IDENTIFIER



Travaux de revitalisation du centre du bourg



Le chantier est interdit au public alors retrouvez l'évolution des travaux sur le site de la mairie : www.gonsans.fr.

Des photos retraçant l'évolution des travaux y sont déposées tous les mois.



Carte avantage jeunes



Les cartes avantages jeunes sont offertes par la commune aux jeunes de Gonsans dès leur entrée au collège et jusqu'à l'âge de 20 ans. Les personnes intéressées doivent s'inscrire sur : mairie@gonsans.fr, en précisant leur nom – prénom – date de naissance – N° téléphone et adresse. Les cartes seront à retirer en mairie en septembre.

Dématérialisation des demandes d'autorisation d'urbanisme

Permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables et demandes de certificats d'urbanisme sont à déposer de façon dématérialisée sur : <https://portesduhautdoubs.geosphere.fr/guichet-unique>.

Travaux en extérieurs

Nous vous rappelons les horaires permettant l'utilisation d'outils bruyants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 ;

Les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h



Merci de penser
au voisinage

Déchetterie de Bouclans

Heures d'ouverture en horaire d'été : 1er mars – 31 octobre

Mardi et jeudi : de 8h30 à 11h45 et de 14h à 17h45

Samedi : de 8h30 à 11h45 et de 14h à 16h45

Une vigilance est de mise pour les usagers car le sens de circulation a changé au sein de la déchetterie.

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs équipe la déchetterie de Bouclans d'un nouveau système de contrôle d'accès qui deviendra effectif au mois de mai 2024. A l'instar de la vignette apposée sur les véhicules, il s'agira dorénavant d'une reconnaissance de plaque d'immatriculation qui permettra d'entrer sur le site.

Vous pouvez dès à présent enregistrer votre véhicule en ligne sur : www.portes-haut-doubs.ecocito.com



Validité des titres d'identité

N'attendez pas pour vérifier la validité de vos titres d'identité pour les examens scolaires, un concours, un voyage ou un déplacement

Pour une pré-demande de titre d'identité en ligne : <https://ants.gouv.fr>

Pour s'informer sur les modalités d'accès dans le pays de destination : <https://www.diplomatie.gouv.fr>



Passeports valables seulement **5 ans pour les mineurs**

Passeport nécessaire pour se rendre au Royaume-Uni (sauf voyages scolaires depuis le 01/01/2024)

Secrétariat mairie



Ouverture au public : lundi, jeudi et vendredi de 9 à 12 h et de 14 à 16 h

Une permanence des élus se tient le samedi de 10 à 12 heures.

Adresse de la messagerie : mairie@gonsans.fr

Les échos du Conseil municipal

Revitalisation du centre-bourg : Attribution du lot Photovoltaïque

Compte tenu des deux offres obtenues et de leur analyse par le bureau d'étude Solares Bauen de la maîtrise d'œuvre, la proposition de l'entreprise ECODOUBIO d'un montant de 25 049,78€ HT soit 30 059,74 € TTC a été retenue.

Forêt : Plantation plan de relance

La pénurie de plants et de fait la hausse de leur coût a conduit le conseil municipal à sortir du plan de relance et donc à renoncer à la subvention prévue de 8 522,24 € pour un montant de travaux prévisionnels de 10 652,81 €.

Prime de pouvoir d'achat

Un décret ayant institué une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics territoriaux, le conseil municipal décide d'attribuer cette prime à tous ses agents dans le respect des modalités prévues et des montants plafonds.

Fixation des loyers des logements créés dans l'ancienne caserne

Les montants des loyers des deux logements situés dans l'ancienne caserne ont été fixés dans les normes de conventionnement prévues avec le Département.

Il est proposé de fixer les loyers suivants :

- Logement n°3 : 275 €/mois hors charges

- Logement n°4 : 290 €/mois hors charges

Projet d'extension du site Natura 2000 « Moyenne Vallée du Doubs »

65 communes, dont la commune de Gonsans avec notamment un site ponctuel, la Grotte Deschamps, sont concernées par un projet d'extension du site Natura 2000.

Le projet d'extension prévoit d'intégrer 300 ha de la commune dans le périmètre Natura 2000.

Une réunion publique s'est tenue en mairie de Gonsans le 18 octobre 2023 en présence d'une représentante de l'EPTB « Marais de Saône » et d'un représentant de la chambre d'agriculture.

À la majorité, le conseil municipal a émis un avis défavorable à la proposition de la commission d'intégrer 2 à 3 ha autour de la grotte Deschamps.

Convention d'accès au point d'eau chemin des creux

Suite aux travaux de réfection et de dévoiement d'une partie du linéaire de la canalisation qui alimente le point d'eau situé chemin des Creux alimenté par la source dite du « Recueilloux », Il est décidé de conditionner l'accès à ce point d'eau par la mise en place d'une convention de mise à disposition, pour un coût annuel de 200 €.

Cimetière : Fourniture et pose de caveaux

Dans le cadre de la gestion du cimetière, la commune décide de relever deux tombes avec l'accord des familles et décide en lieu et place d'y implanter 3 caveaux pour un coût de 7 072,94 € TTC duquel sera déduit la somme de 1 355,77 € TTC correspondant au relevage des tombes, soit un prix de revient de 1 905,72 € TTC par caveau.

Taxe d'affouage

L'attribution des affouages s'est faite à 28 affouagistes pour un montant de taxe inchangé à 80 €/portion.

Désignation d'un référent pour la gestion du tiers-lieu

Le programme de travaux de revitalisation du centre-bourg prévoit la création d'un tiers-lieu au rez-de-chaussée du bâtiment l'ancienne caserne dont il est prévu de confier le fonctionnement à une structure associative.

M. Sylvain Banos a été désigné comme élu référent pour mener l'ensemble des démarches conduisant à la constitution d'une nouvelle association ou à la prise en charge du tiers-lieu par une association existante.

Adhésion au groupement d'achat d'énergie du SYDED

Afin de profiter des meilleures opportunités en matière d'achat d'électricité, le conseil municipal a été décidé de renouveler l'adhésion au nouveau groupement de commandes proposé par le SYDED.

Convention de stérilisation des chats

La commune subit dans certains de ses secteurs un phénomène de prolifération de chats errants qui peut générer des nuisances multiples (salubrité, déchets, dégradations, nuisances sonores ou olfactives). En mars 2023, un courrier de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de nourrissage des animaux errants et de stérilisation des chats domestiques a été adressé à l'ensemble des habitants de la commune sans que cela ait réellement amélioré la situation. Après consultation de plusieurs cliniques vétérinaires, Il est proposé de passer une convention avec la clinique de Vercel afin de procéder à la stérilisation des chats errants.

Vente de résineux

L'état sanitaire de quelques résineux a nécessité un abattage dont il a été décidé de vendre le produit de cette coupe à la Scierie CUCHE d'AÏSSEY au prix de 50 €/m³.

Vote des comptes de gestion et des comptes administratifs

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET FORET	BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	BUDGET LOTISSEMENT
Dépenses de fonctionnement	460 905,68 €	64 915,69 €	1 524,47 €	0,00 €
Recettes de fonctionnement	588 432,55 €	183 815,71 €	2 078,18 €	0,00 €
Dépenses d'investissement	792 653,19 €	0,00 €	957,90 €	0,00 €
Recettes d'investissement	633 453,13 €	0,00 €	1 074,87 €	0,00 €

Vote de l'affectation des résultats

	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET FORET	BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE	BUDGET LOTISSEMENT
(Cpte 1068) : Affectation de résultat	419194.56 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
(Cpte 001) : Solde d'exécution reporté	103279.06 €	61.77 €	1333.51 €	0,00 €
(Cpte 002) : Excédent antérieur reporté	0,00 €	426785.70 €	1306.26 €	0,00 €

Assiette des coupes de bois

La forêt communale de GONSANS relève du régime forestier ; chaque année l'agent patrimonial de l'ONF propose les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

Le Conseil municipal a délibéré et décide de vendre les coupes et les produits de coupes comme suit :

- Parcelles 31 et 32 : résineux en bloc sur pied
- Parcelles 17 et 24 : feuillus en futaie affouagère
- Parcelle 14 : pour les lots d'affouage

Par ailleurs, il autorise l'ONF à marteler les résineux dépérissant sur l'ensemble des parcelles forestières.

Vente de grumes

Lors de la campagne d'affouage, quelques grumes de frêne pouvant être valorisées représentent un volume d'environ 11 m³. Seule la société Gérard DUTRIEUX de VELLEVANS a proposé un prix de 80 €/m³ pour un volume d'environ 4 m³.

Le conseil municipal accepte cette proposition.

Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de liaison entre la rue Rompré et la rue du Châtelard

Le Conseil municipal décide d'accepter la proposition de prestation de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs pour un montant de 2 400 € net.

Bornage du réservoir de la source du « Recueilloux » : Choix du géomètre

Afin de garder la maîtrise sur le réservoir d'eau sis parcelle E151 et une servitude sur la canalisation desservant le point d'eau situé chemin des Creux, la Commune a décidé de retenir la proposition du cabinet géomètre Kury pour réaliser les travaux d'arpentage, de délimitation et bornage pour un montant de 1630,00 € HT soit 1956,00 € TTC.

Salle du stade : Remplacement du lave-vaisselle

Pour remplacer le lave-vaisselle de la salle du stade, le conseil municipal retient la proposition de la société Pro inox d'un montant de 1235,00 € HT soit 1482,00 € TTC.

Demande d'occupation du domaine public par un commerce ambulancier

La société PIZZA E BASTA souhaiterait installer un camion Pizza sur le domaine public le vendredi soir.

Considérant la présence d'un food truck le même soir, il est décidé de ne pas accéder à cette demande pour le vendredi soir, mais le cas échéant pour un autre jour de la semaine.

Vote des taxes

Le conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes locales au niveau actuel, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35,00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,31 %
- Taxe d'habitation : 20,30 %

Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal a voté les subventions suivantes aux associations pour 2024 :

Souvenir Français comité de Roulans	100 €
Association des donneurs de sang plateau Bouclans	100 €
La Revoyotte - Gonsans	100 €
Anciens combattants section de Bouclans	100 €
Clique du plateau	50 €
Du cœur pour l'Ukraine	100 €

A noter également que la commune offre aux jeunes de Gonsans de 10 à 20 ans, les cartes avantage jeunes, ce qui représente 52 cartes à 9 €, soit 468 €.

Vote des budgets primitifs : budgets annexes et budget principal

Budget installation Photovoltaïques		
Fonctionnement	Dépenses	3 124,87 €
	Recettes	3 160,86 €
Investissement	Dépenses	32 784,60 €
	Recettes	33 408,38 €
Budget FORET		
Fonctionnement	Dépenses	415 000,00 €
	Recettes	439 085,70 €
Investissement	Dépenses	35 000,00 €
	Recettes	50 061,77 €
Budget lotissement Derrière chez Lilot		
Fonctionnement	Dépenses	900 000,00 €
	Recettes	900 000,00 €
Investissement	Dépenses	900 000,00 €
	Recettes	900 000,00 €
Budget PRINCIPAL		
Fonctionnement	Dépenses	705 478,82 €
	Recettes	746 200,00 €
Investissement	Dépenses	2 087 933,62 €
	Recettes	2 142 273,70 €

Droit de préférence dans le cadre d'une vente de parcelle forestière

Le conseil municipal décide de faire valoir son droit de préférence dans le cadre de la vente des propriétés boisées figurant au cadastre sous les références D 560, D 561 et D 562 au lieudit Champs d'Auchaux ainsi que son éventuel droit de préférence dans le cadre de la vente des parcelles figurant au cadastre sous les références D 509, D 510 et D 511 au lieudit Champs d'Auchaux.

Informations diverses

- La réfection des tavaillons de l'église est en suspens en raison de difficultés d'approvisionnement. Une prorogation des délais de réalisation des travaux jusqu'au 22 juillet 2026 a été accordée par la compagnie d'assurance.
- Le conseil municipal acte la suppression de la table de pique-nique située à l'entrée du chemin des « Méveaux ».
- Lors de la réfection de voirie au droit de l'entreprise Alfadou, des travaux supplémentaires de purge et de reprise de la structure ont été nécessaires pour un montant de 588,00 € HT, soit 705,60 TTC. Pour rappel, le coût du marché initial s'élevait à 4 877,25 € HT soit 5 852,70 € TTC.
- Le massif à l'angle de la route de Baume Les Dames et de la route de Glamondans sera intégralement repris.
- Le montant cumulé des avenants du chantier de revitalisation du centre bourg s'établit maintenant à **20 729.06 € HT**, soit **24 874.87 € TTC**, ce qui représente une augmentation du montant global du marché de **1.251 %**.

Demandes d'urbanisme

- M. et Mme PETIT Serge : construction d'une piscine hors sol
- M. PALLICER Benoit : restauration totale de toiture
- SCI ALFA DFR : modification d'une ouverture en façade
- M. AUBRY Florian : abri de jardin en ossature bois
- Mme CORTOT Marie-Paulette : Isolation extérieure et ravalement.